

Rapport de la Commission des finances (CoFin) au Conseil communal sur le préavis municipal n° 33/2024

Demande de crédit supplémentaire au budget 2023

Président Gilbert Dupuis

Membres Yves-Marie Hostettler - Sergio Del Gottardo - Frédéric Gygax - Walter Lanz

Dans le cadre de l'établissement du rapport des comptes 2023, la Commission des finances s'est réunie le 14 mai à 20h00 à la Maison de commune en présence de Monsieur Etienne Fleury, syndic, de Messieurs Christian Franco, boursier, et Milos Dangubic, adjoint au boursier.

A cette occasion, la CoFin a été informée du dépôt de ce préavis municipal no 33/2024, traitant d'un dépassement de CHF 55'473.12 au compte no 231.3657 « Subventions Energie Renouvelables ».

Ce dépassement est lié au succès des subventions pour les énergies renouvelables. Afin d'honorer un maximum d'octrois de subventions en 2023, CHF 127'473.12 ont été effectivement déboursés contre un budget de CHF 72'000.-. épuisant ainsi complètement le montant disponible dans le fonds de réserve correspondant.

Historique

A l'origine, janvier 2019, le fonds d'encouragement pour les énergies renouvelables et le développement durable était financé par une taxe de prélèvement sur la consommation électrique de 0.25ct/kWh. Consciente de l'engouement général en faveur des énergies renouvelables et de la difficulté future de maintenir l'équilibre financier de cette aide, la Municipalité présentait une modification du financement de ce fonds par son préavis 24/2024, accepté au Conseil Communal le 12 mars 2024. Cette modification (art. 3 Financement) devait permettre, entre autres, une attribution sur le résultat de l'exercice comptable communal. Ce nouveau règlement semblait avoir obtenu préalablement l'aval de sa conformité légale par le Canton.

Commentaires de la CoFin

Lors de la rencontre du 14 mai dernier, la CoFin a été informée que le Canton avait finalement rejeté ce règlement car il ne correspondait pas aux principes des nouvelles normes comptables MCH2.

Ce revers de situation est particulièrement regrettable considérant les résultats positifs de l'exercice écoulé et sachant que quelques CHF 230'000.- de subventions octroyées en 2023 n'étaient pas encore payées aux bénéficiaires lors du récent bouclement.

Au vu de la situation des comptes de l'exercice 2023, la CoFin n'a aucune objection d'accorder un crédit supplémentaire de CHF 55'473.12.

La CoFin demande à la Municipalité de communiquer la situation actuelle aux ayants droit concernés, ainsi qu'aux nouveaux demandeurs de subventions.

De plus, la CoFin enjoint la Municipalité à trouver rapidement une solution permettant de verser les subventions accordées en passant au besoin par une demande de crédit supplémentaire au budget 2024.

Conclusions

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Vu le préavis 33/2024 et les considérations qui précèdent, la CoFin, unanime, vous recommande,

- d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire au budget 2023 pour un montant de CHF 55'473.12
- de prendre acte que le résultat n'est pas affecté par cette dépense complémentaire vu qu'elle est couverte par un prélèvement à la réserve concernée (9280.431)
- de donner décharge à la commission de son mandat

Cheseaux-sur-Lausanne, le 29 mai 2024

Commission des finances du Conseil communal de Cheseaux

Gilbert Dupuis

Président et rapporteur

Sergio del Gottardo

Frédéric Gygax

Walter Lanz